

Diligence raisonnable et pratiques commerciales responsables pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants : des mécanismes innovants

(As one of the global leader suppliers of cocoa beans present in a number of key producing countries in Africa, can you please tell us how Ofi integrates child labour in its sustainability and due diligence strategy, and how you have recently collaborated with the National Health Insurance Fund (CNAM) on the extension of the Universal Health Coverage (UHC) to cocoa farmers in Côte d'Ivoire in the framework of the ILO ACCEL Africa project)

Pour assurer la diligence raisonnable en matière des droits de l'homme et surtout pour lutter contre les causes profondes du travail des enfants, Ofi agit à 2 niveaux :

- 1) Nous nous assurons de signer un **protocole d'accord avec chacune de nos coopératives partenaires** sur nos principes de durabilité qui exigent le respect des droits de l'homme. A cet effet, les coopératives et leurs producteurs s'engagent à ne pas faire recours au travail des enfants et au travail forcé. Cela nous a permis, par exemple, de créer des groupes de services communautaire pour aider les producteurs dans les travaux champêtres afin de ne pas faire recours à leurs enfants.
- 2) Nous avons développé et digitalisé un système de suivi et de remédiation du travail des enfants (**Child Labour Monitoring and Remediation System -CLMRS**) qui nous permet de lutter efficacement contre le travail des enfants et le travail forcé, en assurant la remédiation en cas d'abus. Le **CLMRS** est mis en œuvre en collaboration avec nos coopératives partenaires et couvre 100% des producteurs de notre chaîne d'approvisionnement.

En termes de prévention, nous assurons aussi **la sensibilisation** sur le travail des enfants et le travail forcé.

En outre, depuis l'an dernier, grâce au projet ACCEL Africa du BIT, nous participons dans un **partenariat public-privé avec la Caisse National d'Assurance Maladie (CNAM)** pour la mise en œuvre d'un mécanisme très innovant qui vise à permettre à nos producteurs d'avoir accès à la Couverture Maladie Universelle (CMU) afin de réduire la vulnérabilité des ménages et influencer la décision des producteurs de faire recours à leurs enfants comme main d'œuvre.

Dans le cadre de ce partenariat, la CNAM, s'assure que les centres de santé de proximité, notamment les centres de santé ruraux et urbains, reconnaissent la carte CMU et fournissent les services de santé à nos producteurs comme stipulé par la loi. Pour ce faire, la CNAM a intégré plusieurs centres de santé au système de la CMU.

Quant à OFI, en plus d'avoir accompagné les producteurs pour l'enrôlement, nous assurons la garantie pour les coopératives et conduisons avec la CNAM et le BIT des réunions de suivi de l'effectivité des prestations CMU dans les communautés afin de remonter à la CNAM les difficultés des producteurs.

AU-ILO Africa Regional Forum on Child Labour - 26 April 2023

Dans ce cadre pilote, Ofi a assuré les cotisations sur 12 mois de 233 producteurs soit 15% des producteurs de 2 de nos coopératives dans la région de la NAWA afin qu'ils bénéficient des soins médicaux gratuitement ou à moindre coûts.

Nous pensons dans la suite de ce projet trouver un mécanisme qui facilitera le paiement des cotisations des producteurs afin que 100% des producteurs et leurs ménages aient un accès à l'assurance maladie universelle.

Vu les biens fait de ce projet pilote, nous encourageons toutes les entreprises et mêmes les coopératives agricoles à assurer leurs producteurs. A cet effet, il serait intéressant que l'état de Côte d'Ivoire puisse peser de tout son poids afin que le coût de la cotisation des producteurs de cacao soit revu à la baisse.